



AVIS DE PROMULGATION

Adoption du règlement 220-2024 établissant les règles de fonctionnement et d'utilisation de la Bibliothèque municipale de Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 12 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement 220-2024 établissant les règles de fonctionnement et d'utilisation de la Bibliothèque municipal de Saint-Valérien-de-Milton

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12^e jour du mois de février 2025.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Lamothe directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat concernant la promulgation du règlement 220-2024 établissant les règles de fonctionnement et d'utilisation la Bibliothèque municipal de Saint-Valérien-de-Milton.

Que conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 12 février 2025, à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal, 960 chemin Milton, Saint-Valérien-de-Milton*
- Site internet de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton*

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat son vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12^e jour février 2025.

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Greffière-trésorière